

Nantes, le 25 septembre 2015

**A l'attention des délégués syndicaux centraux de l'UES Darty Grand Ouest**

Messieurs,

Nous faisons suite à votre courrier du 27 août 2015 par lequel certains d'entre vous sollicitez l'ouverture de négociations sur la mise en place d'un « panier repas ou équivalent » pour tous les itinérants au sein de l'UES Darty Grand Ouest.

Depuis de nombreuses années au sein de Darty Ouest puis de Darty Grand Ouest, nous avons toujours considéré les organisations syndicales comme un relai dans le partage de la stratégie de Darty et comme étant des acteurs aux côtés de l'entreprise pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur vie professionnelle.

Notre histoire prouve que cette vision des relations sociales porte ses fruits et nous permet d'évoluer dans une société au dialogue social fourni qui a engendré un nombre d'accords et d'évolutions important.

Aussi, il nous semblerait malhonnête à votre égard mais également peu productif de s'engager autrement que sérieusement et loyalement dans des négociations dont nous savons qu'elles ne sauraient aboutir pour les raisons que vous trouverez exposées ci-après.

A titre liminaire, il convient de préciser que l'origine de cette demande repose sur des informations inexactes. Aucun salarié ne bénéficie de panier repas au sein de l'entreprise. En réalité, nous nous évertuons depuis plusieurs années - et encore plus spécifiquement depuis l'intégration de DNN - à constituer une communauté de travail homogène bénéficiant de conditions salariales identiques.

Cette démarche a conduit à la mise en place de tickets restaurant dont bénéficient tous les salariés n'ayant pas accès à un restaurant d'entreprise. Le montant au sein de DGO est égal au montant moyen versé en France et la prise en charge de 60% par l'entreprise est le montant maximum autorisé par la législation. Nous sommes attachés à cette homogénéité et pensons qu'il n'est absolument pas souhaitable de créer des distinctions entre itinérants et non-itinérants sur ce point.

L'harmonisation entre les anciennes filiales du montant du ticket restaurant mais également l'ensemble des autres mesures (augmentation de la PFA, maintien des salaires dans le cadre de l'harmonisation du temps de travail, rémunérations des jours d'évènements familiaux, d'ancienneté, de carence maladie, ...) faites en 2014 et 2015 a pesé lourdement sur nos résultats. Pour autant, le maximum a été fait afin d'assurer la pérennité de l'entreprise et de ses emplois dans un marché toujours difficile.

En outre, face au développement de nos concurrents et leur volonté de positionnement sur le service qui peuvent remettre en cause notre position de leader, les itinérants savent que nous nous devons de reprendre et de maintenir notre leadership sur le service. Ainsi, la tentation de l'externalisation ou de la sous-traitance pour des raisons économiques ne pourrait que s'accroître un peu plus avec un alourdissement des charges qui ne permettrait plus aux prestations réalisées en internes d'être compétitives.

La présente n'est ni une fin de non-recevoir, ni même un refus de dialoguer mais se veut bien au contraire un geste de respect et de transparence dont nous espérons qu'elle sera reçue comme telle car les conflits et les tensions sont nos pires ennemies dans le contexte qui est le nôtre.

La solidarité et une certaine conscience de la réalité économique nous permettront encore une fois de nous renforcer et donc de connaître de nouveau des périodes propices à de nouvelles avancées.

Recevez, messieurs, nos salutations distinguées.

Gaël MOSNY  
Directeur des ressources humaines

